



Ecublens, le 23 avril 2010

Préavis 8/2010

Projet de réaménagement du chemin de Champ Colomb Demande d'un crédit d'étude

Vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et zone 30

Les zones 30 et les zones de rencontre poursuivent le même objectif, modérer le trafic et accroître la sécurité. Un bénéfice pour l'ensemble de la population, lequel repose cependant sur l'acceptation des consignes par toutes et tous et par un comportement adéquat.

Les zones 30 sont une très bonne initiative pour améliorer la sécurité, surtout pour les enfants. Elles sont bien implantées sur la commune, aux abords des écoles et dans les quartiers résidentiels. Pourtant, je constate que les limitations de vitesse sont mieux respectées quand des dos d'âne ou des ralentisseurs sont installés. Ces zones sont une bonne initiative pour la sécurité, mais aussi pour la qualité de vie puisque les automobilistes empruntent moins facilement les quartiers ainsi équipés comme itinéraires de délestage. Malheureusement, les limitations de vitesse ne sont pas toujours respectées. Il est indispensable que les automobilistes gardent à l'esprit qu'aux abords des écoles, des enfants peuvent traverser à n'importe quel moment, pas seulement aux heures de sortie.

Moins vite c'est plus de vie

Et qu'en disent les principaux intéressés, les enfants ? « Roulez moins vite ! ».

S'il est important de distinguer les zones 30 des zones de rencontre (communément appelées zone 20), ces espaces urbains à vitesse réduite ont le même objectif, celui de modérer le trafic et d'augmenter la sécurité. Ou plus simplement, celui de construire une commune moins polluée, moins bruyante, plus sûre et conviviale. Le passage de 50 km/h à 30 km/h a par exemple des effets considérables sur la distance de freinage, qui passe de 27 à 13 mètres sur route sèche. De plus, lors d'un accident, la vitesse d'impact est un facteur décisif pour le piéton victime d'une collision : à 50 km/h, la probabilité d'un accident mortel pour le piéton est de 70%, un chiffre qui tombe à 10% pour une vitesse d'impact de 30 km/h.

20 ou 30, adapter son comportement

A Ecublens, les zones 30 ont été aménagées dans les lieux d'habitation, pour le plus grand bénéfice de la qualité de vie. Il est important de souligner les différences essentielles entre les zones 30 et les zones 20, car elles déterminent le comportement de tous les usagers de la route. En zone 30 (vitesse maximum de 30 km/h), les véhicules ont encore la priorité sur les piétons, même si les conducteurs doivent circuler de manière particulièrement prévenante, notamment envers les enfants et les personnes âgées.

La priorité de droite s'applique entre véhicules, sauf signalisation particulière. Les piétons peuvent traverser la chaussée partout (il n'existe plus de passages à bandes jaunes, sauf aux abords des écoles ou lors de traversées dangereuses), mais comme ils n'ont pas la priorité, ils doivent regarder avant de le faire. Même sur ces zones à vitesse réduite, il est essentiel de rappeler aux enfants qu'ils doivent bien regarder avant de traverser la route.

Priorité aux piétons en zone 20

Les zones de rencontre portent bien leur nom, puisqu'il s'agit d'espaces dévolus à la vie sociale et aux rencontres entre usagères et usagers. Elles sont particulièrement adaptées aux quartiers commerçants ou résidentiels.

Ainsi, et c'est la différence fondamentale avec les zones 30, la zone de rencontre accorde aux piétons la priorité sur tous les véhicules, à tout endroit de la chaussée.

En contrepartie, ils sont priés de ne pas gêner inutilement les véhicules. Il n'existe pas de passages zébrés ni d'autres éléments de séparation tels que pistes cyclables ou bandes piétonnes. Les conductrices et conducteurs, qui ne peuvent dépasser la vitesse de 20 km/h, doivent montrer la plus grande prudence, en particulier envers les enfants et les aînés, en acceptant de croiser trottinettes, rollers ou autres véhicules prisés par les jeunes. Soulignons encore que ces zones permettent de supprimer le trafic de transit.

Pour ne pas écarter d'emblée des solutions innovantes

Le préavis qui nous est soumis ce soir consiste à approuver le crédit d'étude en vue de proposer une solution cohérente pour le réaménagement de ce chemin. Le vœu que je formule consiste à n'écarter aucune possibilité d'emblée, et d'étudier toutes les variantes, avec leurs avantages et inconvénients, afin de choisir la solution la plus adaptée à la situation spécifique de ce chemin.

Concrètement, la variante « zone 30 » et la variante « zone de rencontre (zone 20) » devraient faire partie de la liste des variantes à étudier.



Aitor IBARROLA



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 23.04.10

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) ... Vœu

Sujet : logements d'utilité publique (préavis 10/2010)

Mesdames, Messieurs

Je me joins aux vœux de la Commission ad hoc. Et j'ai ajouté au 3^{ème} le vœu suivant:

La Municipalité devrait aborder au plus vite des discussions avec les propriétaires afin d'envisager une part de logements dits d'utilité publique (subventionnés, modérés, adaptés, pour étudiants, etc...); ce genre de proposition venant très rarement des propriétaires eux-mêmes, mais permettant de proposer des logements à une plus large part de la population.

Nom, Prénom : Hubleur, Frédéric

Signature : Hubleur



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 23.04.2010

Vœu

Sujet : Dans le cadre du préavis 9/2010, Assainissement énergétique du Chalet Les Alouettes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis présente un manque flagrant d'informations. On ne sait ^{finalément} ~~absolument~~ pas ^{vraiment} ce qui a exactement poussé le Comité de l'Entente à sélectionner l'une des deux variables plutôt que l'autre. Seule une estimation ^{grossière} des frais supplémentaires nous est présentée. Il me semble pourtant important d'avoir toutes les informations afin de pouvoir me prononcer en toute connaissance de cause, et je pense pouvoir parler aussi au nom de tous mes collègues du Conseil.

Je demande donc à la Municipalité de faire en sorte que, lors d'une nouvelle présentation de ce préavis, nous soit donnée une estimation plus précise des coûts supplémentaires engendrés, mais aussi une estimation des économies de chauffage procurées par l'une et l'autre des deux alternatives. Nous aimerions aussi connaître tous les arguments ayant amené au choix final. Je pense en effet qu'à une époque où tout le monde, tous les partis, toutes les collectivités parlent de développement durable, il est important de faire un geste dans ce sens et de se montrer exemplaires ; d'autant plus quand nos écoles ont travaillé une année sur un projet d'établissement « développement durable ». La variante « b » me semble un investissement tout-à-fait justifiable.

De plus, lors du prochain retour de ce préavis, j'aimerais demander à la Municipalité de prévoir des possibilités de remplacement pour les camps annulés. J'ai eu plus d'un parent qui s'est plaint de l'annulation des camps de cet été, car souvent ils en ont besoin pour des questions de garde des enfants. Et cette expérience de camp est toujours agréable pour les enfants aussi. Il serait donc à mon avis judicieux de prévoir et d'organiser autre chose en remplacement, que cela soit en louant ou en empruntant un ou des autre(s) lieu(x), ou autre moyen. Mais ce service à la population ^{doit} être préservé. ^{à déterminer}

devrait

Frédéric Hubleur

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le constater sur l'écran, une vingtaine de places de stationnement ont été réalisées sur le bord gauche du chemin des Crêts côté forêt.

Ce chemin est interdit à la circulation et seuls les bordiers peuvent bénéficier de ces places de parc qui se trouvent sur le territoire communal.

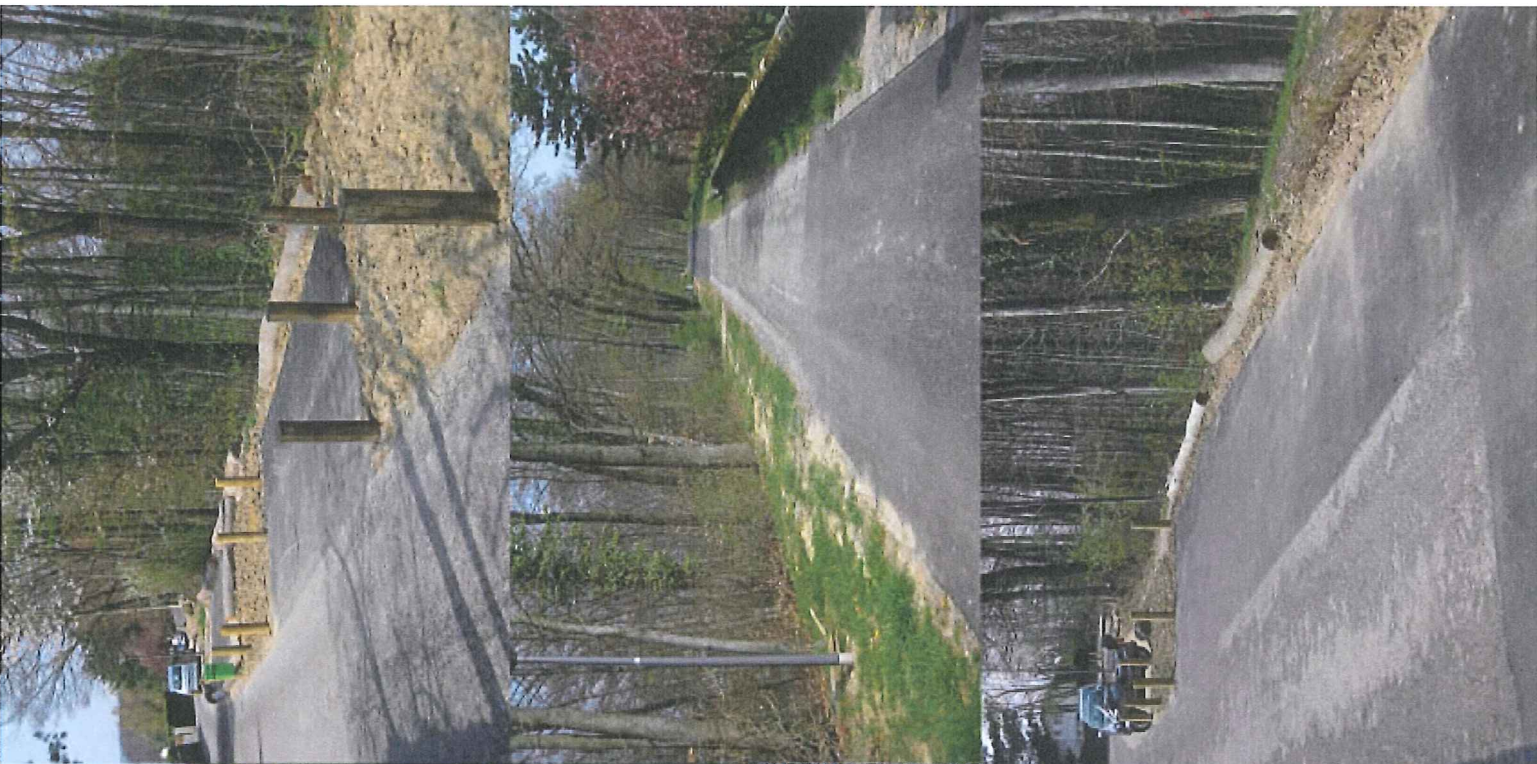
Je demande à la Municipalité de fournir au conseil des explications sur les raisons de ces aménagements et justifier le réel besoin de transformer pareillement ce chemin.

J'aimerais également savoir si les propriétaires proches de ces places ont participé aux frais d'aménagement et le cas échéant s'ils paient, comme cela se fait couramment d'en d'autres quartiers plus peuplés, une vignette leur permettant de bénéficier de ces places.

Je relève également que ce chemin est un endroit agréable pour la balade, qu'il est dénaturé par ces places à mes yeux totalement inutiles tant les règlements de construction imposent un nombre de places de parc suffisant aux propriétaires.

Il serait plus judicieux d'aménager ce bord de chemin en zone permettant la balade des habitants de la commune et des résidents de l'EMS tout proche plutôt qu'un bord de route transformé en parking dont l'extension ira de pair avec la construction des dernières parcelles.

Jean-Luc Roggo
Ecublens, le 23 avril 2010





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 23 Avril 2010

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Interpellation

Sujet : Où est la croisée des chemins ?

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant cette législature, notre conseil communal a accepté deux préavis concernant l'aménagement et les constructions sur la parcelle 115 au Croset: le préavis 15/2007 et le préavis 4/2009. Dans ces deux préavis, il est rappelé toute l'importance de réaliser une place à Ecublens, qui se veut un "centre de réunion et de convivialité" dans "un îlot de verdure" selon les termes mêmes des préavis. Cette place devrait "assumer le rôle de carrefour des liaisons piétonnières et vélos du secteur, notamment à travers le centre commercial" toujours selon les termes des préavis. Concernant la mobilité douce, les objectifs des deux préavis sont très clairs, je cite : "la place servira de lieu de convergence et de distribution des réseaux de mobilité douce", plus loin : "elle servira à catalyser et à vitaliser les réseaux de mobilité douce" et encore plus loin : "sécuriser les croisements entre les axes de mobilité douce et les axes routiers".

D'ailleurs, le vainqueur du concours, n'est autre qu'un projet intitulé "A la croisée des chemins". Il a obtenu les éloges du jury pour les bâtiments, et également pour le concept de "place du village qui relie judicieusement les parcours de mobilité douce" (citation).

Malheureusement, ces objectifs ne sont pas concrétisés dans les plans mis à l'enquête publique, ni pour celui du parking du centre commercial (CC), ni pour celui de la parcelle communale 115. La place a été réduite à la seule portion de la parcelle 115 et la croisée des chemins a disparu !

Tout cela soulève un grand nombre d'interrogations:

- Pourquoi la croisée des chemins de mobilité douce n'est-elle pas maintenue ?
- Que devient la place du village, si elle n'est plus un carrefour ?
- Par quels chemins piétons sécurisés les écoliers pourront se rendre au futur réfectoire depuis le collège du Pontet et depuis celui du Croset ?
- Pourquoi la rampe d'accès au parking souterrain qui dessert essentiellement le parking du CC est située sur la parcelle communale, à quelques mètres des logements protégés, rompant une belle alignée d'arbres ?
- Comment le tronçon de piste cyclable prévue sur la parcelle 115 sera finalement relié au reste du réseau ?
- Sans vouloir s'immiscer dans les négociations avec le CC, quelles ont été les contreparties pour la commune d'Ecublens aux concessions faites au CC ?

La motivation de cette interpellation est d'encourager la Municipalité à mettre tout en œuvre, dès à présent, pour se tenir aux plus proches des objectifs annoncés dans les préavis acceptés, à savoir : réaliser une place conviviale, cœur d'Ecublens, située à la croisée de cheminements de mobilité douce.

Nom, Prénom : Sage, Daniel

Signature :



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 23 avril 2010

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) ...AVIS...de...Recherche

Sujet : Recherche Hermann désespérément

Monsieur le Président, Mesdames
et Messieurs,

Je voulais compléter la désormais
"traditionnelle" liste des infractions
énumérées par notre président au chapitre
des communications présidentielles.

Il ~~s'agit~~^{faudrait} de retrouver Hermann, disparu
depuis 2 jours du domicile familial,
et sans nouvelles depuis.

Description: yeux noirs, peau bronzée.
Particularités: *porte la maison sur
son dos.

Il s'agit de la tortue de ma
petite voisine ~~qui~~, qui est très
triste et qui serait particulièrement
heureuse d'avoir de ses nouvelles.

Si vous avez un quelconque renseigne-
ment pouvant nous mettre sur sa piste,
merci de vous annoncer au poste de
police le plus proche, ou plus simplement
auprès de moi. Je vous remercie pour votre attachement

Nom, Prénom : Arthur Thorelli

Signature : 

* végétation, se déplace lentement,